



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 10 avril 2019

---

## OBJET :

DE-19-04-1-20) GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LA SA D'HLM  
BATIGERE EN IDF POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION  
DE L'IMMEUBLE SIS 12 RUE FAIE-FELIX

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absent excusé** : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

**Absent(e)s** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190410-lmc1H6144H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 septembre 2008 accordant la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 4 900 000 € contracté par la Société Anonyme d'HLM BATIGÈRE en Ile-de-France auprès de la société DEXIA Crédit Local pour l'opération d'acquisition-amélioration de 55 logements sis 12 rue Faie-Félix ;

Considérant que la Société Anonyme d'HLM BATIGÈRE en Ile-de-France a informé la Ville de l'obtention auprès de la société DEXIA Crédit Local d'un réaménagement de ce prêt ;

Considérant que pour permettre la mise en application des conditions de ce prêt, la Ville doit en garantir les nouvelles caractéristiques ;

Considérant l'offre de financement et les conditions générales version CG-17-06 attachées, proposées par la société DEXIA Crédit Local ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 03 avril 2019,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 01 avril 2019,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

### ARTICLE I : Accord du garant

Le garant accorde sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 100 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur dont les principales caractéristiques sont définies à l'article II.

### ARTICLE II : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190410-lmc1H6144H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019
---

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 4 667 847,30 EUR  
Durée du contrat de prêt : 40 ans  
Objet du contrat de prêt : à hauteur de 4 667 847,30 EUR, refinancer, en date du 01/02/2019, le contrat de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé
MIN261083EUR	001	2A	4 667 847,30 EUR

Le montant total refinancé est de 4 667 847,30 EUR

Le prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

#### Tranche obligatoire à taux fixe du 01/02/2019 au 01/02/2059

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 4 667 847,30 EUR  
Versement des fonds : 4 667 847,30 EUR réputés versés automatiquement le 01/02/2019  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,95 %  
Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours  
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : progressif  
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Garantie

Garantie collectivité locale :

Garant : VILLE DE VINCENNES

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 100,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

#### ARTICLE III : Déclaration du garant

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190410-lmc1H6144H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019
---

Le garant déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE IV : Appel de la garantie

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie.

ARTICLE V : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal du garant est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*